



Actions d'un syndicat d'eau pour protéger la ressource en eau



Forum des rivières, le 14/11/2024

Claire Pélissier, Chargée de projets protection des hydrosystèmes

Mode de fonctionnement : Syndicat mixte au service des collectivités.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), son organisation est **territorialisée**.

Des élus référents, répartis sur l'ensemble du territoire, sont les porte-paroles du syndicat auprès des usagers.

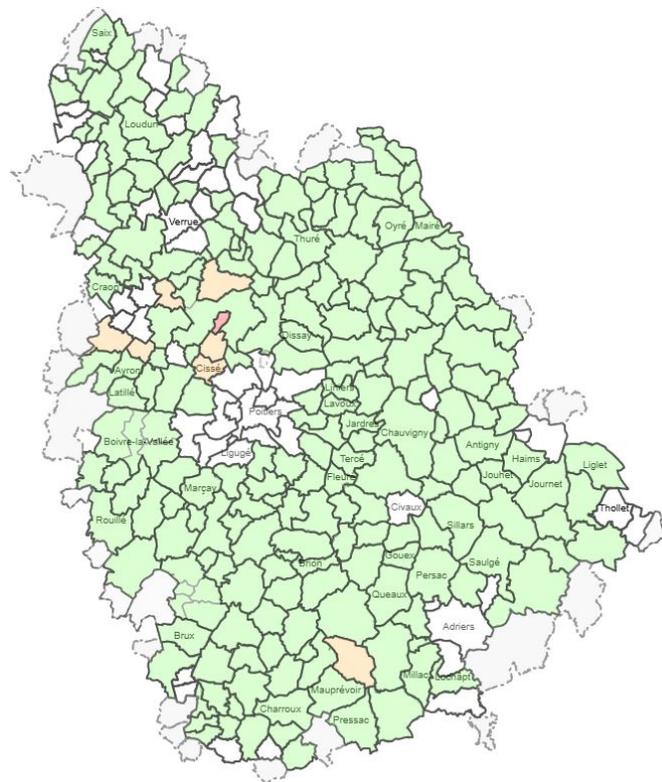
Les intercommunalités à fiscalité propre et les communes peuvent **transférer au syndicat leurs compétences en eau et en assainissement** :

- Investissements dans l'étude et la réalisation d'équipements
- Maîtrise d'œuvre de construction d'ouvrages
- Exploitation des services publics et programmes de protection de la ressource en eau
- Collecte, diagnostic et assistance technique d'assainissement non collectif



Compétence assainissement :

- **Assainissement collectif** sur une partie importante du département avec 107 000 abonnés sur le territoire.
- Eaux de Vienne est également en charge d'une part importante de **l'assainissement non collectif** (42 000 installations) avec 4 500 contrôles et diagnostics menés par an.

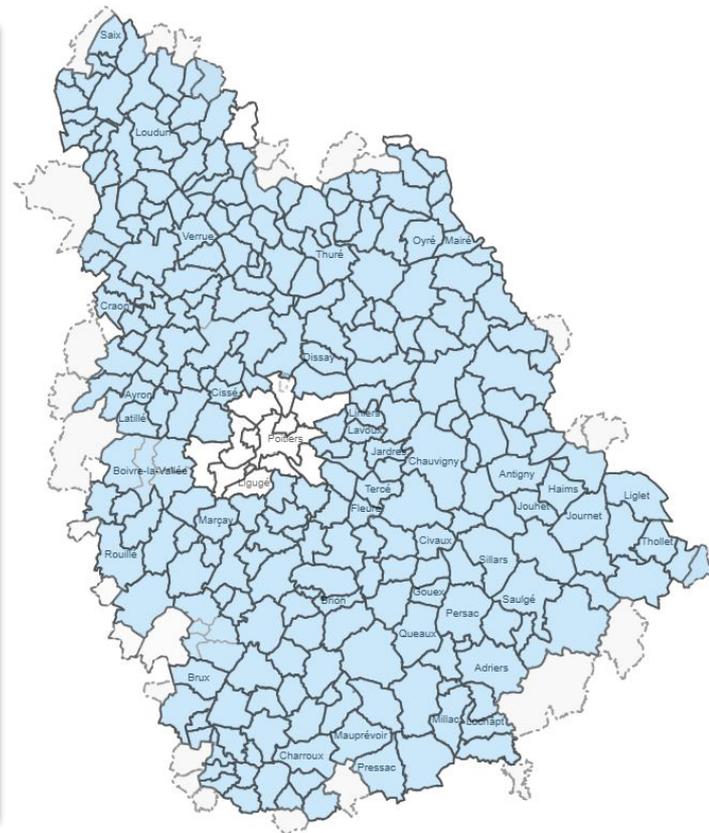


Compétence eau potable :

Eaux de Vienne est la Personne Responsable de la **Production** et la **Distribution** (PRPDE) sur une partie importante du département de la Vienne :

- 302 000 habitants desservis en eau potable
- 167 000 abonnés sur le territoire
- 70% de la population du département desservie
- 18 266 000 m³ d'eau distribuée
- 10 000 km de réseaux

Le syndicat exploite actuellement 105 points de production d'eau potable dont **99% d'entre eux captent des eaux souterraines**, soit un total de 133 captages.



Remise en contexte sur la protection de la ressource

Pourquoi des périmètres de protection sur un captage ?

- Contre les pollutions **ponctuelles** et **accidentelles**,
- La protection sanitaire de l'eau potable.

Qui met en œuvre la protection des ressources ?

- Les collectivités où ceux qui en ont la compétence
(ex : Syndicat Eaux de Vienne / Grand Poitiers)

Pourquoi faisons nous cela ?

- Dispositif réglementaire obligatoire : la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ([art L. 1321-2 du code de la santé publique](#)).



Remise en contexte sur la protection de la ressource

3 types de périmètres de captage :

- **Périmètre de Protection Immédiate (PPI) :**
point de prélèvement → clôturé ;
- **Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) :**
interdiction ou réglementation des installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement, occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- **Périmètre de Protection Eloignée (PPE) :** à l'intérieur duquel peuvent être réglementés le même type d'installations, travaux, activités...

SCHEMA D'UN BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

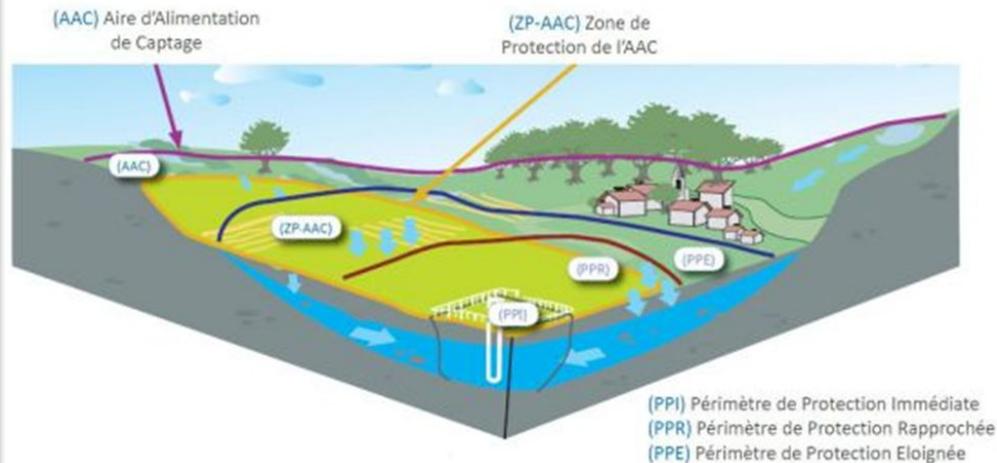


Remise en contexte sur la protection de la ressource

Définition d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) :

- Définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques.
- Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le ou les captage(s).

Captage : Ouvrage de prélèvement d'eaux superficielles ou d'eaux souterraines (puits, forage, source).



Le suivi sanitaire de l'eau

Le contrôle par les Agences régionales de santé (ARS) : Contrôle indépendant qui inclut :

- Des prélèvements et analyses à plusieurs points (source, sortie de traitement, robinets),
- Des inspections des installations,
- Des décisions pour gérer la qualité de l'eau.

La fréquence des contrôles dépend du débit et de la population desservie. Les ARS peuvent adapter la fréquence en fonction des risques locaux.

La surveillance par le producteur d'eau : La personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) vérifie régulièrement :

- Surveille la qualité de la ressource, le bon fonctionnement des installations, la sécurité des grandes installations et protection de la ressource en eau



NITRATES

LIMITES DE QUALITÉ REGLEMENTAIRE ET SEUILS D'ALERTE



100 mg/L
limite de qualité eaux brutes ESO
(norme de **potabilisation**)

50 mg/L
limite de qualité eaux brutes ESU
(norme de **potabilisation**)

50 mg/L
limite de qualité réglementaire EDCH
(norme de **potabilité**)

40 mg/L
seuil d'alerte SDAGE (DCE)

EN CAS DE DEPASSEMENT

**RESSOURCE EN EAU
(BRUTE) NON
EXPLOITABLE**

**SONNETTE ARS
VIGILANCE ACCRUE**

**VIGILANCE
AGENCE DE L'EAU**

Remise en contexte sur la protection de la ressource

PESTICIDES

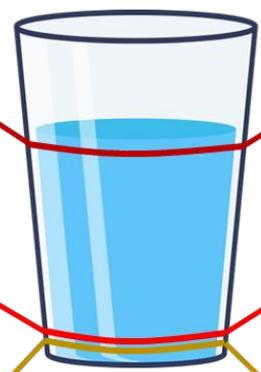
LIMITES DE QUALITÉ REGLEMENTAIRES ET SEUILS D'ALERTE

SUBSTANCE INDIVIDUELLE
PESTICIDES ET
MÉTABOLITES PERTINENTS

2 ug/L
limite de qualité eaux
brutes ESO / ESU
(norme de **potabilisation**)

0,1 ug/L
limite de qualité EDCH
(norme de **potabilité**)

0,08 ug/L
seuil d'alerte SDAGE (DCE)



SOMME DES SUBSTANCES
PESTICIDES ET
MÉTABOLITES PERTINENTS

5 ug/L
limite de qualité eaux
brutes ESO / ESU
(norme de **potabilisation**)

0,5 ug/L
limite de qualité EDCH
(norme de **potabilité**)

0,4 ug/L
seuil d'alerte SDAGE (DCE)

**EN CAS DE
DEPASSEMENT**

**RESSOURCE EN
EAU (BRUTE) NON
EXPLOITABLE**

**SONNETTE ARS
VIGILANCE
ACCRUE**

**VIGILANCE
AGENCE DE L'EAU**

Remise en contexte sur la protection de la ressource

Les captages d'Eaux de Vienne :

- 133 captages en activité
- **Captages prioritaires** (SDAGE) : qualité dégradée (nitrates et pesticides), ressource stratégique, démarche de protection de la ressource
- **Captages sensibles**



Actions palliatives :

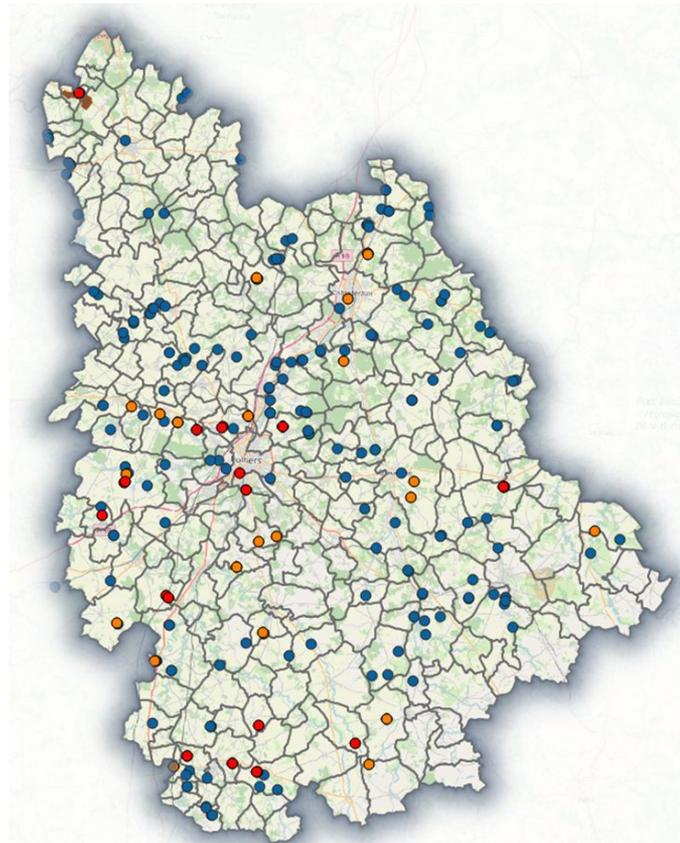
- Dilution par interconnexion entre ressources
- Changement de ressource

Actions curatives :

- Mise en place d'un traitement

Actions préventives :

- **Aire d'alimentation des captages**
- **Mise en place d'un programme Re-Sources**



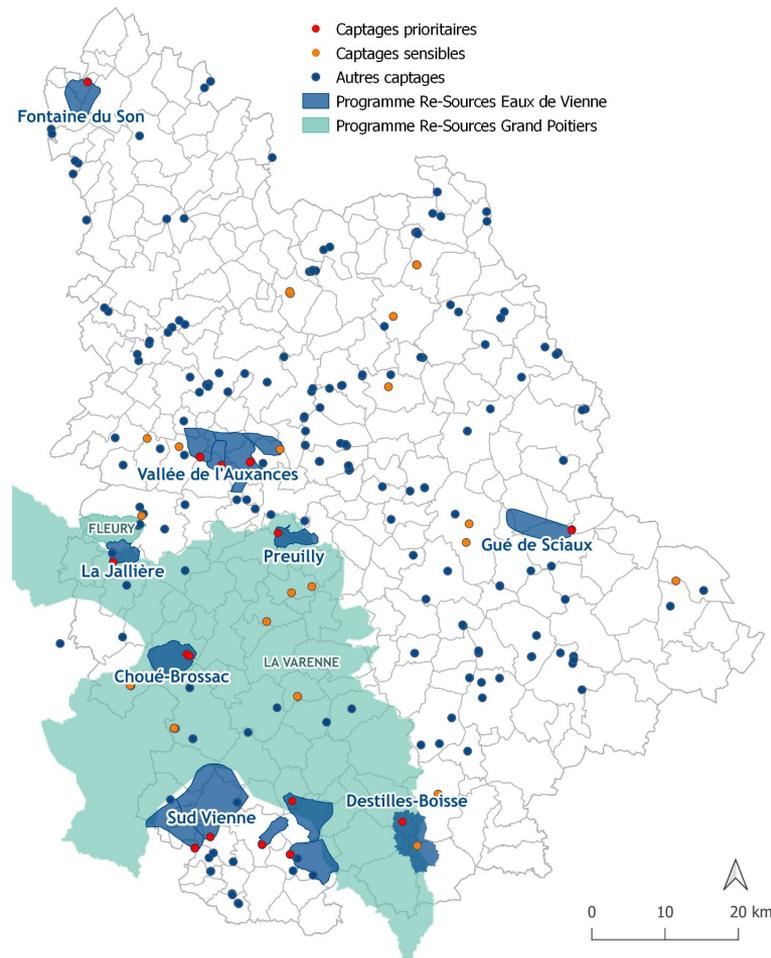
Remise en contexte sur la protection de la ressource

Contrats Re-Resources coordonnés par Eaux de Vienne :

- 7 contrats opérationnels
 - CT 2 Fontaine du Son 2024-2026
 - CT 2 Destilles-Boisse 2024-2026
 - CT1 Choué-Brossac / La Jallière 2024-2026
 - CT2 Sud Vienne 2021-2023
 - CT1 Preuilly 2019-2024
 - CT1 Gué de Sciaux 2019-2024
- 1 contrat cadre 2024-2029

Chiffres clés :

- 15 AAC concernés soit **31 000 ha** et **23 000 ha de SAU**
- **450 agriculteurs** concernés



Présentation des captages de Destilles-Boisse

La source de Destilles et le captage de Croix de Boisse alimentent :

- **2 000 habitants**

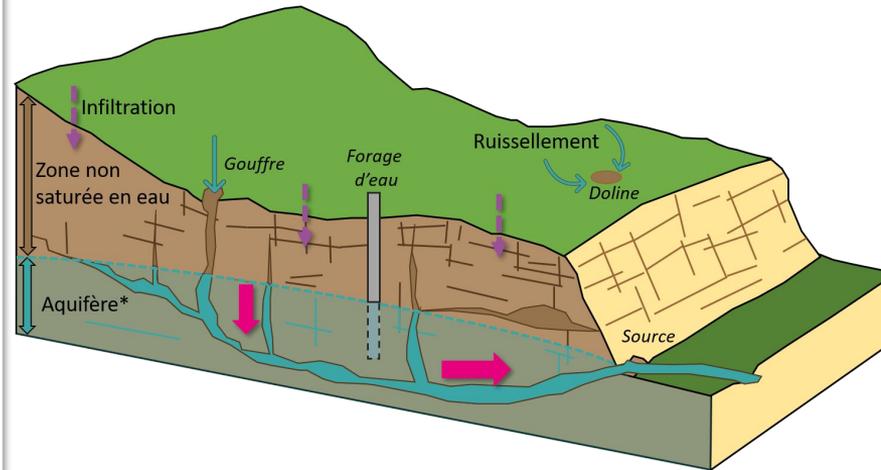
Avec une production moyenne annuelle d'environ :

- **200 000 m³ sur Destilles**
- **180 000 m³ sur Croix de Boisse.**

La source de Destilles est une exurgence naturelle de la nappe contenue dans les **formations calcaires du Jurassique Moyen**.

⇒ **Aquifère de forte perméabilité, à porosité de fractures ou de chenaux** (karsts) au sein desquelles l'eau circule préférentiellement.

⇒ Cette perméabilité entraîne des écoulements pratiquement **dépourvus de filtration**



Qualité des eaux brutes

Nitrates :

- Pas dépassement de la limite de qualité de 50 mg/L
- **Augmentation des teneurs en nitrates**

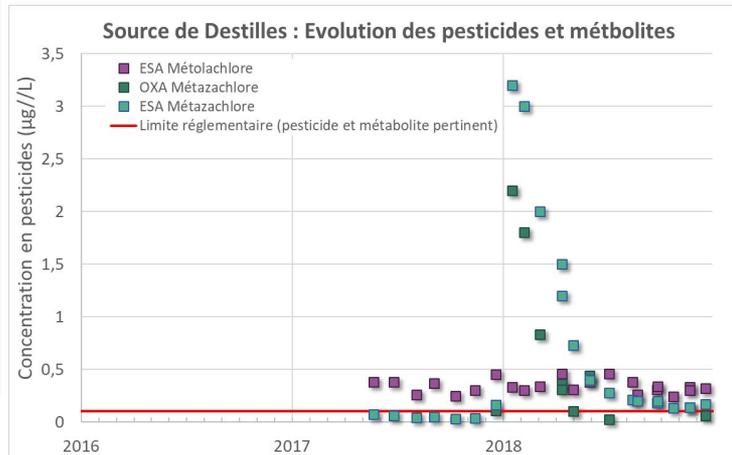
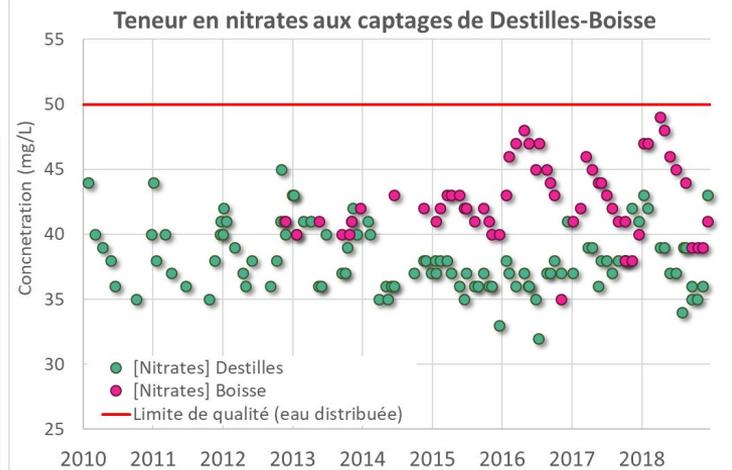
Pesticides :

- En janvier 2017, ajout des métabolites herbicides (ESA, OXA du Métolachlore, du Métazachlore...) au contrôle sanitaire.
- **Dépassement de la limite de qualité** avec des pics très importants

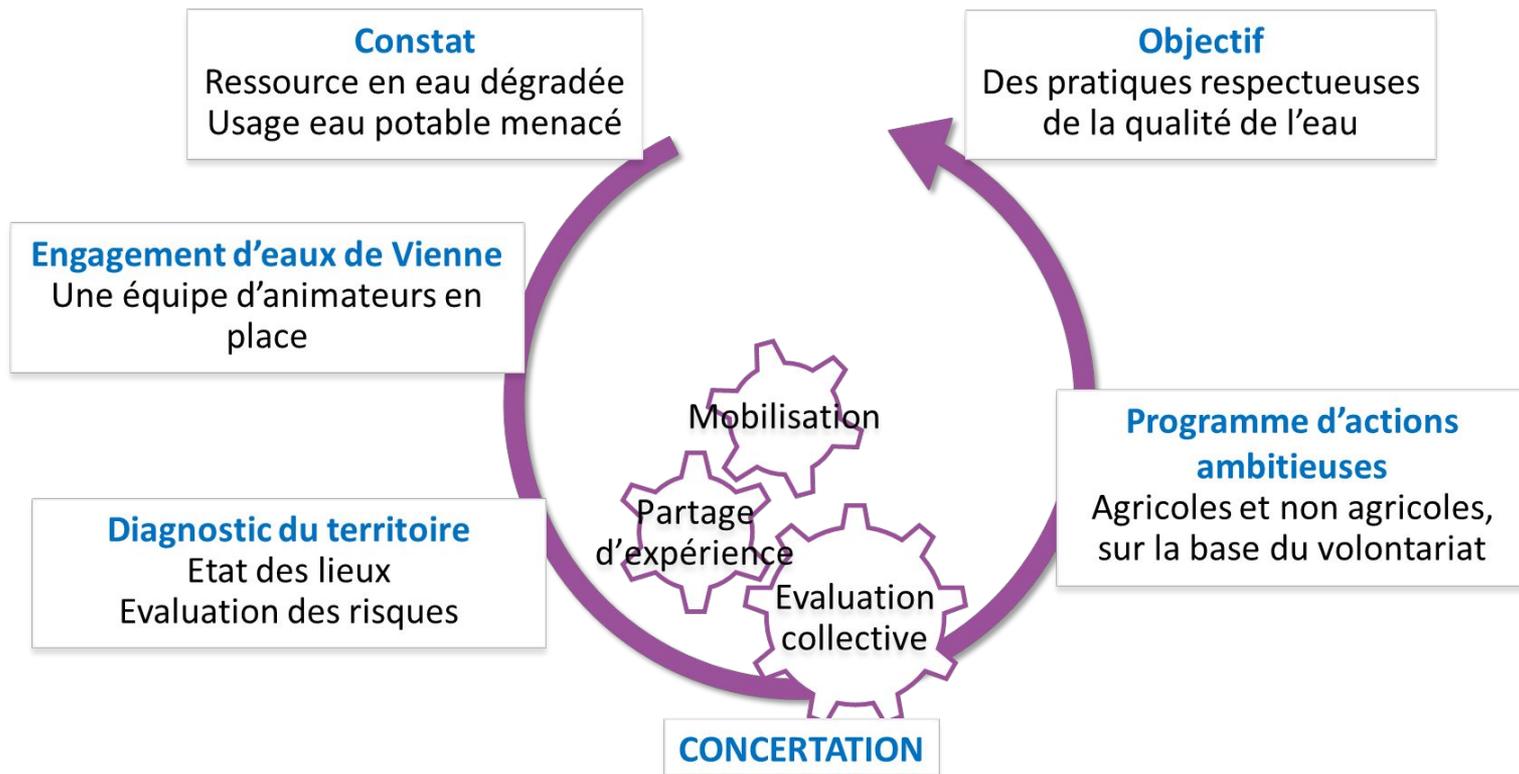
⇒ Demande de **dérogation** pour distribuer de l'eau non potable,

⇒ **Curatif** : mise en place d'usines de potabilisation

⇒ **Préventif** : mise en place d'un programme Re-Resources



Un fonctionnement partenarial



Un fonctionnement partenarial

Coordonnée et animé par Eaux de Vienne, la co-construction du contrat territorial a impliqué plusieurs partenaires :

- **Les partenaires techniques** (AELB, la Région Nouvelle-Aquitaine, ARS, DDT, Département,...)
- **Les collectivités** (CCVG, Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, Grand Poitiers)
- **Les organismes professionnels agricoles** (CA 86, FDCUMA, Fédération des Chasseurs de la Vienne, Bio NA, NACA, Néolis, Terrena, Ocealia, COC..)
- **Les associations et autres structures** (Groupement des Eleveurs du Haut Poitou, Association des Eleveurs de la Vienne, UFC Que Choisir de la Vienne, Vienne Nature, ADBio)



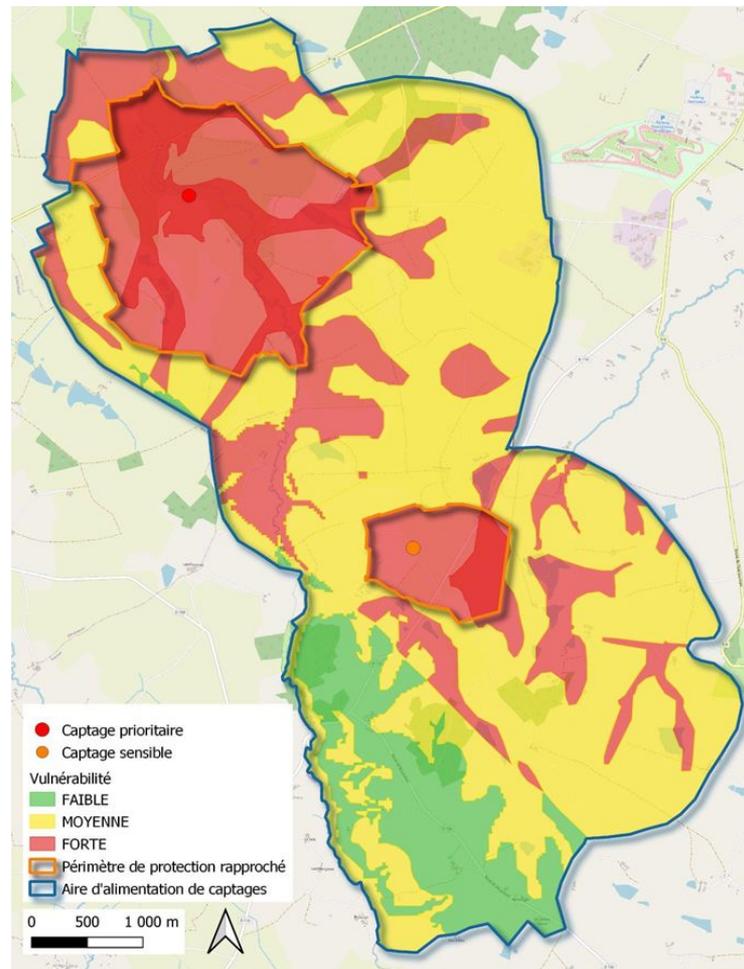
Etudes réalisées en amont du CT

Caractérisation de l'AAC de Destilles-Boisse :

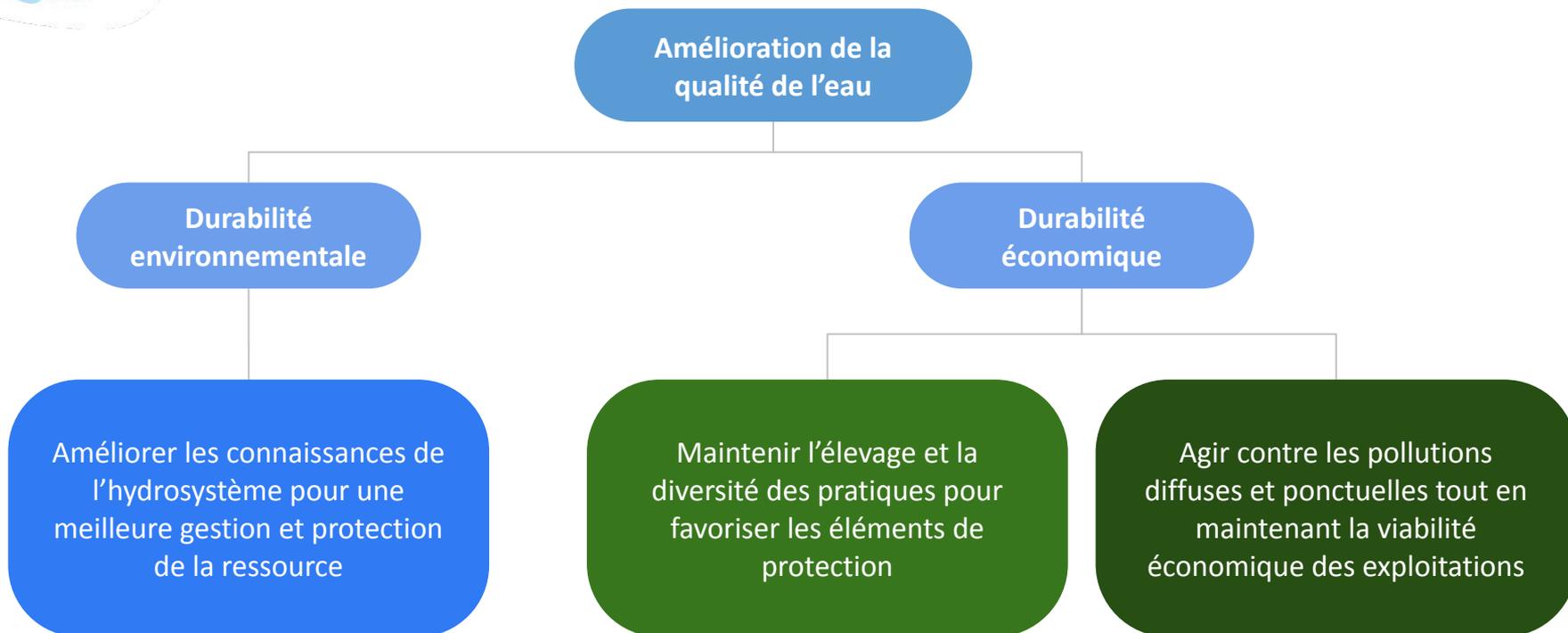
- Bureau d'étude ERM en 2017
- Délimitation de l'AAC et vulnérabilité intrinsèque

Diagnostic territorial multi-pressions :

- Chambre d'Agriculture 86 en 2018



Stratégie du CT2



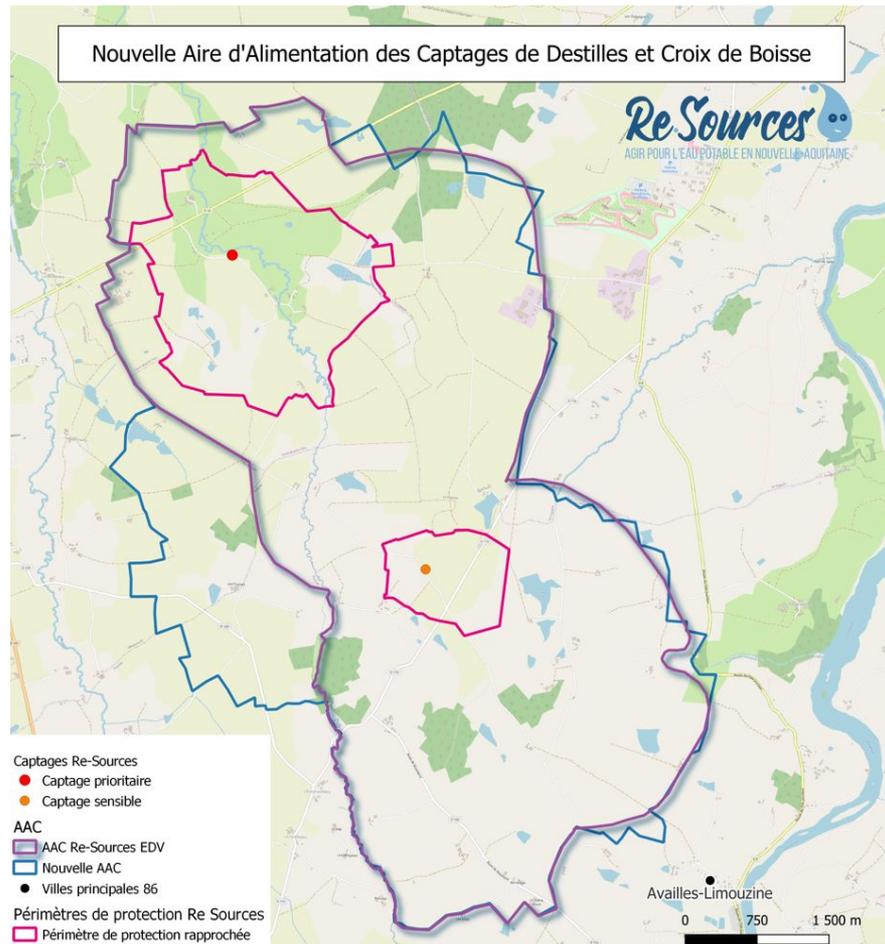
Actions réalisées lors du précédent CT

Amélioration des connaissances sur l'hydrosystème :

⇒ Etude des transferts rapides au sein de l'AAC de Destilles-Boisse

Objectif : Connaître les zones d'infiltrations préférentielles et leur contribution aux captages

Résultats : Extension de l'AAC pour englober une zone préférentielle d'infiltration découverte au cours de l'étude



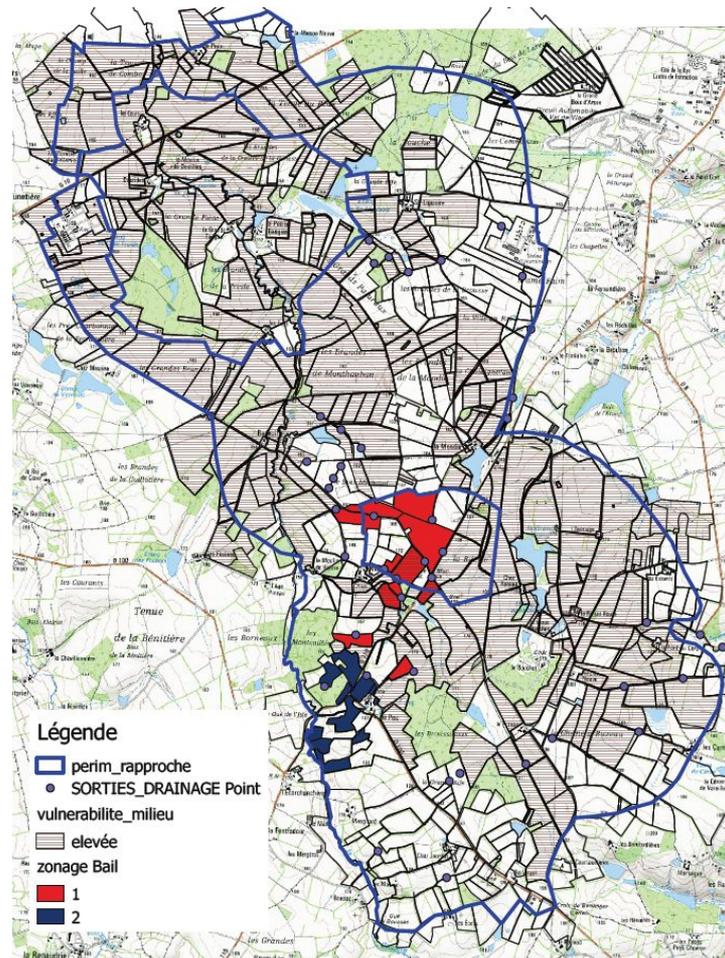
Actions réalisées lors du précédent CT

Acquisition foncière :

78 ha en 2019

Bail rural environnemental :

- 3 exploitations concernées
- Cahier des charges des pratiques culturales :
 - Modalité de gestion des prairies et des cultures
 - Modalité de gestion des haies



Actions réalisées lors du précédent CT

Actions agricoles :

- Développer les couverts végétaux en interculture,
- Optimiser le désherbage mécanique,
- Favoriser l'autonomie fourragère,
- Développer les prairies...

Les outils : Journées techniques, mise en place d'essais, formations à destination des agriculteurs...



Actions réalisées lors du précédent CT

Dispositifs d'aide directe :

- 1 032 ha en PSE
- 90 ha en MAEC
- 2 dossiers PVE pour de l'acquisition de matériels agricoles



PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE



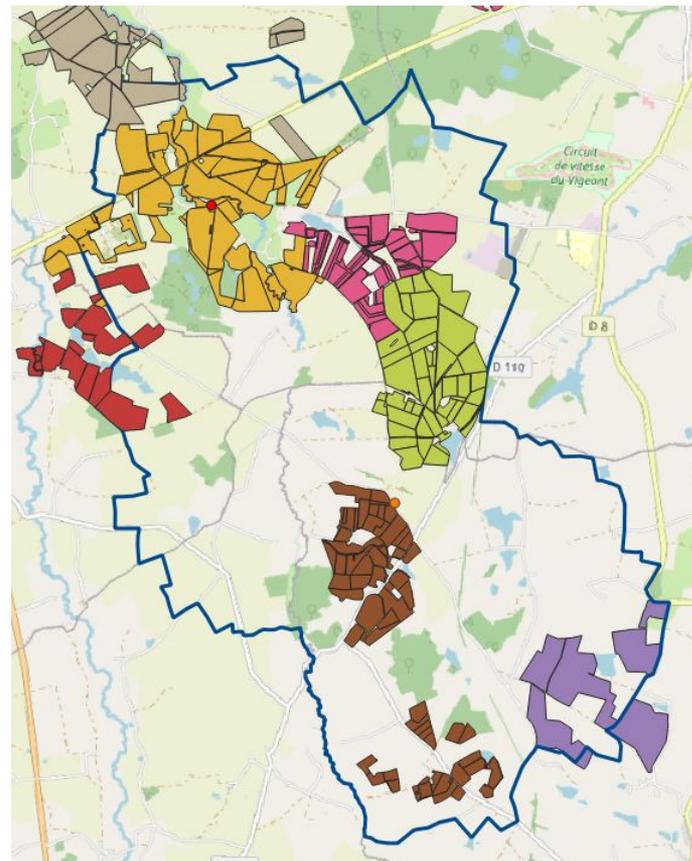
Ocealia
UNE AGRICULTURE D'AVANCE



CERFRANCE
entreprendre, ensemble



NÉGOCE AGRICOLE
CENTRE - ATLANTIQUE



Exploitations en PSE

Actions réalisées lors du précédent CT

Sensibilisation du grand public :

- Intervention chaque année dans des classes de primaires
- Création d'un parcours pédagogique
- Participation à des évènements locaux : "Fête de la science"

Et si l'eau mettait contée...

Le circuit de la Pargue est de 2,5 km et est accessible à pied. En une heure de promenade, il vous propose 12 stations de découverte sur le thème de l'eau. A l'aide de QR codes, vous découvrirez à chaque station un témoignage. En quelques minutes, un habitant, un usager, un professionnel ou un élu évoquera pour vous ce que l'eau, sous toutes ses formes, représente pour lui.

Nous vous souhaitons une belle découverte.

— Parcours
— Repère avec QR codes
— Repère sans vidéos

2,5 km
1h30
12 témoignages

Interviews de : Pierre Vireux & Régis Pichard, Président Eau de Vienne

— Je voudrais que les enfants soient le vais de la maison et de bon sens
— L'eau est un bien universel que multiples usages

Scannez pour voir leur interview

Eau de Vienne La Région Nouvelle-Aquitaine



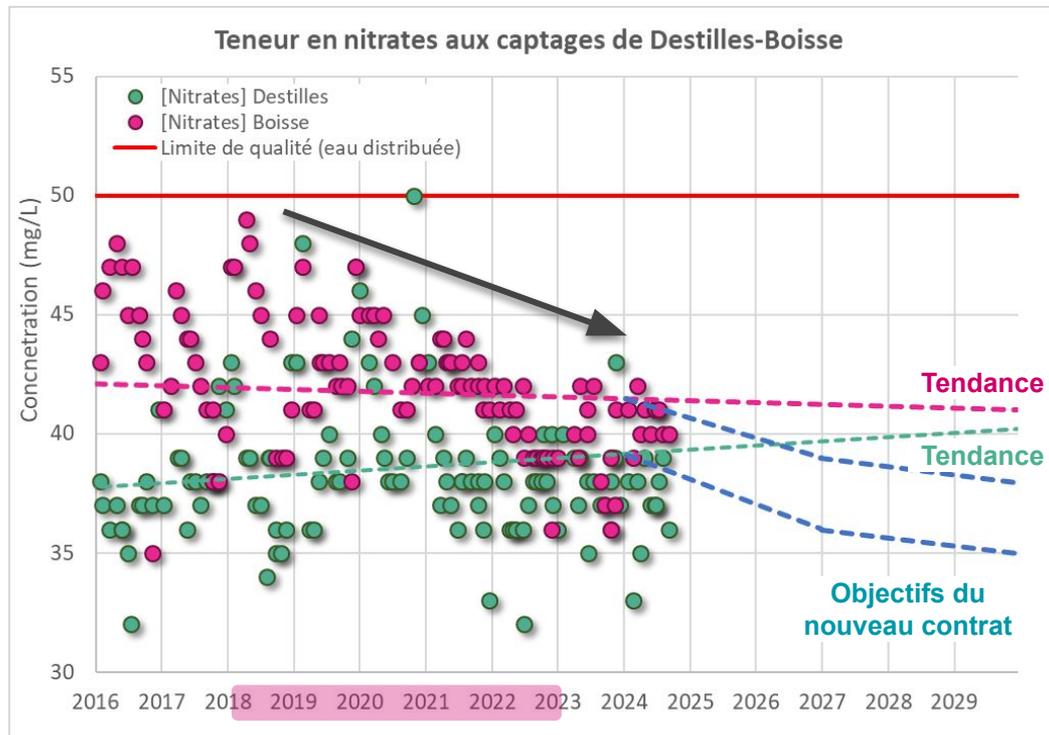
Qualité des eaux brutes : Nitrates

	[] Max		[] Moy		Nb d'analyses		Fréquence de dépassements	
	D	B	D	B	D	B	D	B
2018	43	49	38,1	44,0	14	11	0%	0%
2019	48	47	40,5	43,0	12	14	0%	0%
2020	50	45	41,8	43,4	12	10	8%	0%
2021	43	44	67,8	42,5	16	17	0%	0%
2022	40	42	37,4	39,9	16	16	0%	0%
2023	43	42	38,0	39,3	16	13	0%	0%

Aucun dépassement du seuil de potabilité en nitrates de 50 mg/L dans les eaux brutes.

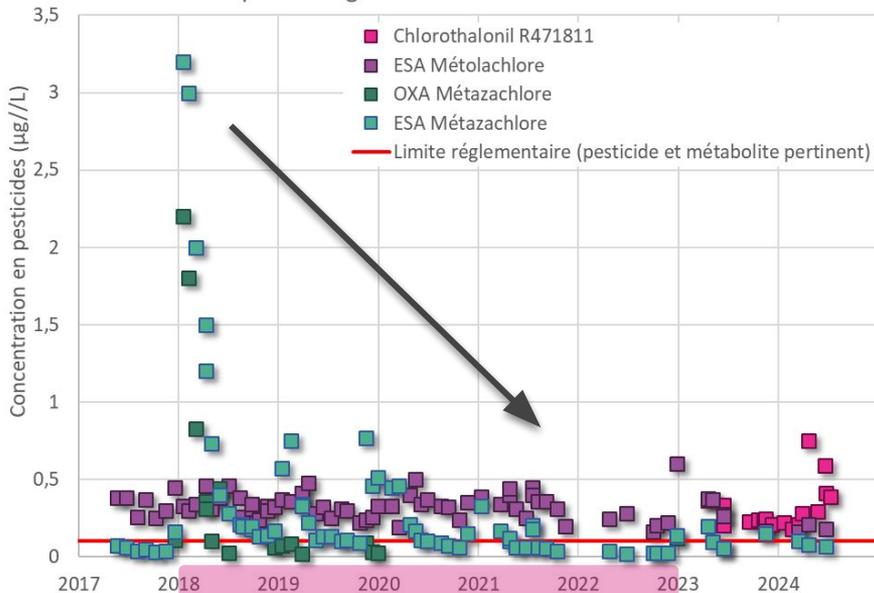
Pics en sortie d'hiver aux deux captages.

Amorçement d'une baisse des teneurs en nitrates aux deux captages.

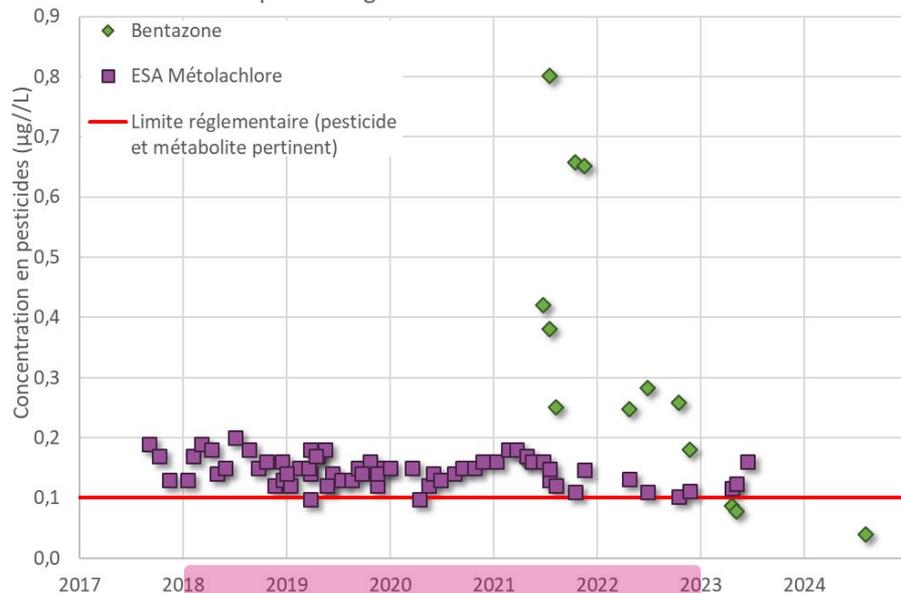


Qualité des eaux brutes : Pesticides

Source de Destilles : Evolution des pesticides et métabolites depuis l'élargissement du contrôle sanitaire



Captage de Croix de Boisse : Evolution des pesticides et métabolites depuis l'élargissement du contrôle sanitaire



Pics de pollution en métabolites d'herbicides à **Destilles** : nette diminution durant le précédent contrat.

Dépassement de la limite de qualité à Boisse en 2022 et 2023 pour la bentazone (herbicide).

Contrat précédent

Bilan et perspectives

L'amélioration de la qualité de l'eau est fragile : nécessité de poursuivre les efforts sur le territoire

Améliorer la synergie avec les acteurs locaux :

- élus locaux
- Organisations agricoles
- Agriculteurs
- Associations locales
- Syndicat de rivière et Communauté de communes

Merci
de votre
attention !

